

Phrase de la rédac'
"Il restera de toi
ce que tu as donné."
Simone WEIL, philosophe
humaniste

L'or CH estre

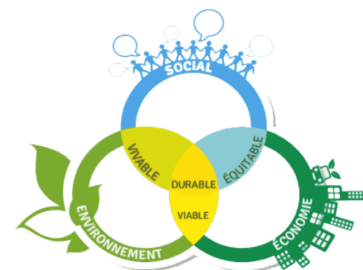
JOURNAL
INTERNE
DU GROUPE
HOSPITALIER

L'EDITO

Mélanie VIATOUX, Directrice
Parlons développement
durable
p.2

ACTUALITÉ

Le comité multi-sites de
développement durable
p. 2



SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTUALITÉ MÉDICALE

Zéro papier :
état des lieux
p. 3

POINT RH

Le forfait mobilité,
qu'est-ce que c'est ?
p. 8

FOCUS

La loi Egalim dans nos services de
restauration
p. 11

UNE JOURNÉE AVEC



Brahim ATMIMOU
Directeur des Travaux, des
Services techniques, de la
Sécurité et du Développement
durable
p. 9



DOSSIER

Le Groupe Hospitalier engagé pour le développement
durable p. 4-6



Mélanie VIATOUX,
Directrice Générale du Groupe
Hospitalier

Parlons développement durable

L'année 2023 est celle de l'élaboration et de l'adoption d'un nouveau schéma régional de santé 2023-2028 (SRS) pour le Grand Est. Véritable « boussole », ce nouveau schéma régional de santé vise à organiser l'offre de soins dans la Région et se veut porteur de sens pour l'ensemble des acteurs.

L'une des priorités du SRS est de **minimiser l'impact environnemental sur la santé dans un contexte de changement climatique**. Notre Groupe Hospitalier a transmis à l'Agence Régionale des Santé (ARS) ses contributions à cette réflexion collective régionale.

En terme de cadre de vie, le **territoire Ouest Alsace et Moselle Sud** est structuré en 3 pôles urbains autour des villes de Saverne, Sarrebourg et Phalsbourg et un territoire rural sensibilisé à l'écologie. Il est soumis, comme les autres territoires à des polluants atmosphériques. On y observe la présence de l'Autoroute A4, la N4 et la RD 1004 ainsi que la présence de secteurs industriels. Le risque Radon est en revanche modéré sur le territoire. Concernant le parc de logement du territoire, le mode de chauffage parfois utilisé (poêle, cheminée) dans les logements anciens, notamment en milieu rural, comme certaines difficultés d'aménagement, sont des déterminants de santé à considérer dès lors qu'apparaît une perte d'autonomie liée à la maladie, la vieillesse ou le handicap.

Véritable atout, le territoire dispose d'un **service de référence en Pneumologie-Allergologie** à Saverne et d'un service à Sarrebourg, l'ensemble proposant une offre complète de prise en charge des pathologies respiratoires, du sommeil et allergiques, particulièrement liées aux problématiques environnementales : des lits d'hospitalisation complète, de semaine et de jour en Pneumologie et Oncologie, un important plateau technique d'explorations respiratoires, des activités d'allergologie, tabacologie, étude du sommeil, éducation thérapeutique et une unité de soins palliatifs. Cette offre pourra être utilement complétée d'un SSR respiratoire si l'ARS l'autorise, doté en équipe pluridisciplinaire et plateau technique adapté, qui pourra desservir un large

territoire.

D'une manière générale, le développement d'activités de prévention, dépistage, prise en charge, suivi et soins de support en **établissements de proximité, au plus près du domicile du patient**, notamment pour les pathologies chroniques impliquant des déplacements réguliers, est de nature à minimiser les deux principales nuisances environnementales des trajets en véhicules légers et ambulances, à savoir la pollution de l'air et l'émission de gaz à effet de serre.

Enfin, nos établissements de santé et médico-sociaux sont d'importants consommateurs d'énergies et de ressources. Ils s'engagent dans une **politique et un plan d'actions écoresponsables**, reposant sur les travaux d'un Comité multi-sites de développement durable.

Nos propositions au SRS 2023-2028 :

- | Assurer la promotion et l'accompagnement des pratiques de développement durable dans nos établissements de santé et médico-sociaux : plateforme collaborative, Comité pour le développement durable en santé...

- | Favoriser l'humanisation, la sécurisation et le rafraîchissement de nos bâtiments, s'appuyant sur des plans de financement adaptés

- | Développer la prévention et le dépistage des cancers, en particulier développer le dépistage du cancer du poumon pour les personnes à risque en s'appuyant sur un plateau d'imagerie renforcé en équipements lourds

- | Créer des lits et places de rééducation respiratoire au sein du Groupe Hospitalier

- | Continuer à promouvoir l'éducation thérapeutique en coordonnant les différents programmes et en développant des programmes pour toutes les maladies chroniques

- | Développer l'activité d'allergologie en diversifiant l'offre de soins pour les adultes et les enfants

- | Favoriser la contribution de nos établissements à la recherche universitaire portée par le CHU relative à l'impact environnemental sur la santé

- | Adapter le plan blanc et le plan bleu aux crises climatiques

Le présent numéro de l'Orchestre est dédié aux orientations et actions mises en œuvre dans nos établissements en matière de développement durable et qui s'intensifieront encore dans les prochains mois et années.

Bonne lecture !

ACTUALITÉ MÉDICALE

ZÉRO PAPIER : ÉTAT DES LIEUX

Le papier représente le premier consommable utilisé au travail, que ce soit dans les services support ou les services de soins (ordonnances, courriers médicaux, comptes-rendus, etc...).

La dématérialisation des documents répond à une démarche globale menée par le Groupe Hospitalier dont l'objet est la meilleure maîtrise de notre impact humain, environnemental et économique. C'est également une opportunité pour l'amélioration de la qualité des soins du patient, l'optimisation du fonctionnement de nos établissements, une meilleure coordination ville-hôpital et une meilleure relation avec les patients...

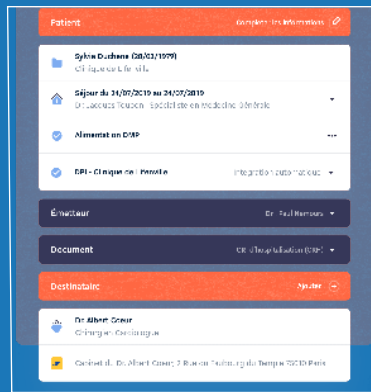
Dans ce cadre, l'un des premiers enjeux est la dématérialisation des courriers médicaux.

En Imagerie médicale par exemple, les courriers médicaux représentent près de 8 000 envois papiers par mois.

Déployé progressivement dans nos établissements depuis 2021, LIFEN, est une messagerie sécurisée qui permet l'envoi sécurisé et dématérialisé des courriers médicaux directement depuis nos outils métiers (Dx Care, Xplore, InLog) à destination des médecins de ville et autres spécialités.

D'autre part, de plus en plus de services se dirigent vers une réduction globale du papier :

Au CH de Saverne, cela concerne la Pédiatrie, et le Service des Urgences qui sont déjà bien avancés dans cette démarche. En hospitalisation, le dossier est saisi dans DxCare dans tous les services, donc les dossiers sont dématérialisés. La Réanimation



stocke peu de papier également, mais il reste du reliquat papier pour des bons de prescriptions laboratoire ou consultations par exemple.

« En consultations externes, le dossier papier prédomine mais nous essayons de mettre en place la dématérialisation des consultations, notamment tout récemment en Gynécologie-Obstétrique (circuit dématérialisé de consultation pour les nouvelles patientes, très concluant) » Dr Laure SCHNABEL, praticien DIM. La consultation de Chirurgie 1 a également informatisé un certain nombre d'ordonnances.

Au CH de Sarrebourg, le papier est encore majoritaire, mais la phase 2 du déploiement de DxCare se poursuit et les dossiers d'hospitalisation seront dématérialisés progressivement dans tous les services au cours des prochains mois.

La dématérialisation se poursuit et nous en verrons sans doute le résultat ces prochaines années.

Maryon STUTZMANN
Chargée de communication

ACTUALITÉ

LE COMITÉ MULTI-SITES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un comité de travail "développement durable" a été constitué au sein du Groupe Hospitalier pour conduire des réflexions opérationnelles sur la mise en œuvre du programme d'actions.

Depuis un an, un Comité "développement durable" constitué de membres du personnel volontaires a été mis en place au sein du Groupe Hospitalier. Ce groupe, pluridisciplinaire, formule des propositions autour de plusieurs thématiques : transport, énergie, déchets, social, etc...

Piloté par Nelly MARESCOT, ingénieure sécurité - environnement, dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable validé par les différentes instances (Bureau Qualité, COPIL, CME), le comité est composé de membres du personnel de l'hôpital. Il se réunira plusieurs fois par an avec pour mission de décliner la politique établissements dans un plan d'actions avec des indicateurs de suivi et un dispositif de communication.



Quelques actions conduites ou en cours :

- ∨ Intégration du critère de réduction des consommations énergétiques lors de la restructuration de locaux
- ∨ Economies d'énergie et de carburant, raccordement au réseau urbain de chaleur (Sarrebourg)
- ∨ Sensibilisation du personnel au tri des déchets
- ∨ Amélioration du tri à la source
- ∨ Achats éco-responsables
- ∨ Mise en place d'un arrêt de transport en commun au sein du CH (Saverne)
- ∨ Mise en place d'un garage à vélo (Sarrebourg)

Le Groupe Hospitalier poursuit ainsi les actions déjà engagées depuis plusieurs années et en impulse de nouvelles tout en impliquant les professionnels dans une démarche de bonnes pratiques, pour limiter les consommations énergétiques.

Maryon STUTZMANN
Chargée de communication

LE GROUPE HOSPITALIER ENGAGÉ dans le développement durable

Le développement durable représente « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». L'ONU a rédigé 17 objectifs du développement durable qui répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.



En France, le secteur de la santé est responsable de 8% des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'établissements de santé publics et dans le cadre de nos missions de soins, de prévention, d'enseignement et de sécurité et de secours, nous avons un rôle important à jouer pour répondre aux enjeux du développement durable*.

Le Groupe Hospitalier a un impact **environnemental**, **économique** et **social** important sur le territoire.

Par exemple, la consommation d'eau des 4 établissements du Groupe représente plus de **70 000 m3 par an** et la production de déchets plus de **800 tonnes par an**. C'est pourquoi

le Groupe Hospitalier intègre progressivement une démarche de développement durable dans sa stratégie et ses actions.

Cette démarche est :

- ▶ **Institutionnelle** : inscrite dans une véritable stratégie et un plan d'actions établis sur plusieurs critères;
- ▶ **Individuelle, participative et collective** : création d'un **comité multi-sites de développement durable** pour conduire des réflexions opérationnelles de mise en œuvre du programme d'actions, sensibilisations et formations régulières;
- ▶ **Pédagogique et incitative** : mise en place et poursuite d'actions concrètes et des supports techniques (affiches, procédures,) à destination à la fois des professionnels et des usagers de nos établissements.

POURQUOI LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HÔPITAL ?


L'impact humain sur l'environnement est incontestable, et la **dimension environnementale** inclut notamment les changements climatiques. Tout changement climatique entrainera des évolutions dans notre activité, puisque cela a un impact direct sur l'environnement (événements climatiques extrêmes, évolution de parasites, ...) et, de facto sur l'homme (accroissement des maladies chroniques, des maladies transmises par des parasites, des virus ou des bactéries, problèmes de santé mentale, etc...). Ces effets sur la santé impactent directement nos établissements de soins et notre activité (prises en charge, hospitalisations, délivrance de médicaments, ...).

D'autre part, la **dimension économique** apparaît comme un motif engageant dans le développement d'actions pour le développement durable. Cela peut favoriser la performance économique, la compétitivité et l'efficacité par des modes de gestion optimaux et raisonnés. La politique d'achats est un des leviers de la dimension économique, les actions environnementales peuvent elles aussi avoir un impact financier positif par une réduction des dépenses.

BILAN 2022

des consommations du Groupe Hospitalier


CONSOMMATION
D'EAU

 **70 000 m³**

CONSOMMATION
D'ÉLECTRICITÉ

 **7 686 880 Kwh**

CONSOMMATION
DE GAZ

 **11 390 000 kWh**

PRODUCTION
DE DÉCHÊTS (DASRI, DAOM)

 **DASRI 289 T**
DAOM 206 T

FLOTTE
AUTOMOBILE

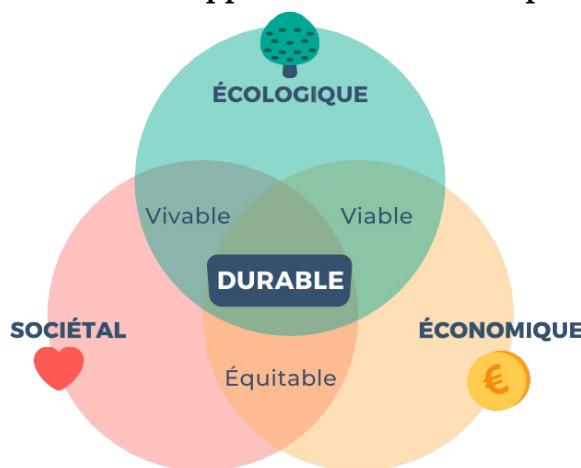


436 705 km parcourus
29 351 L de carburant
soit **55 509 euros**

A notre échelle, la stratégie en faveur du développement durable comporte plusieurs dimensions :

LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

- | Diagnostics énergétiques
- | Économies d'énergie, d'eau
- | Énergies renouvelables
- | Limitation des rejets (air, eau)
- | Tri des déchets
- | Eco construction (HQE)
- | Limitation des transports
- | Produits éco-labellisés
- | Nourriture bio



LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

- | Coût global
- | Réduction des consommations
- | Pertinence des pratiques de soin
- | Achat responsable et éco-responsable
- | Commerce équitable

LA DIMENSION SOCIALE ET SOCIÉTALE

- | Formation professionnelle
- | Sécurité et bien être au travail
- | Emploi et handicap
- | Non discrimination à l'embauche
- | Reconnaissance, fins de carrière
- | Éducation à la santé
- | Bien-être
- | Hygiène et sécurité
- | Solidarité
- | Achat local
- | Achat équitable
- | Relations ville-hôpital

TRIER ET CRÉER DES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Depuis plus de 10 ans, le CH de Saverne, au travers du service Sécurité et environnement, impulse des actions visant à réduire l'impact environnemental et financier des déchets, notamment au travers de la revalorisation.



La valorisation des déchets consiste à réintroduire tout ou partie des déchets dans le circuit économique par :

► **Valorisation matière :**

| **Réemploi** : usage analogue au premier emploi;

| **Réutilisation** : usage différent du premier emploi;

| **Recyclage** : Ré-introduction directe d'un matériau dans son propre cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve;

| **Régénération** : redonner à un déchet les caractéristiques qui permettent de l'utiliser en remplacement d'une matière première neuve;

► **Valorisation énergétique** (par incinération) :

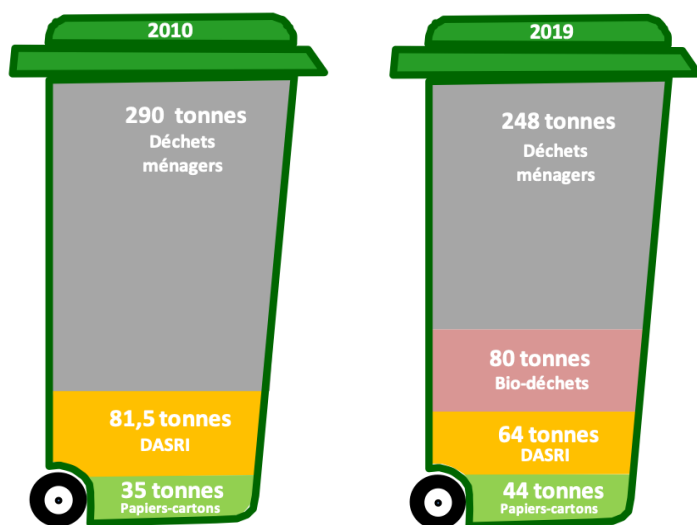
Récupération de calories par combustion;

► **Valorisation organique** (ou compostage) :

fermentation des déchets organiques et minéraux.

En 2019, l'élimination des déchets ménagers a coûté 270 € la tonne, des bio-déchets 260 € la tonne, des papiers et cartons 126 € la tonne, des DASRI 810 € la tonne !

Procéder efficacement au tri sélectif permet donc de réaliser des économies significatives.



SE DÉPLACER DE FAÇON PLUS DURABLE



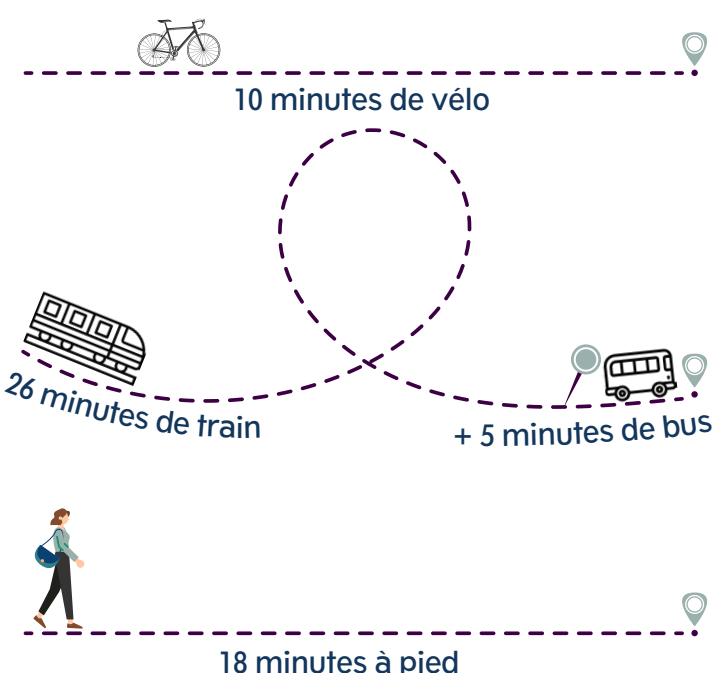
Axelle, pharmacienne résidant à Saverne, vient à pied tous les jours ou en vélo durant la période estivale.



Ludovic, DPO du Groupe Hospitalier, habite Strasbourg. Il prend le train tous les jours et se rend de la gare à l'hôpital à pied ou en utilisant la navette gratuite E-lico de la gare de Saverne jusqu'au Centre Hospitalier.



Véronique, aide-soignante vient à pied tous les jours jusqu'à l'EHPAD de Sarre-Union depuis plusieurs années.



DIGITALISER NOS ÉCHANGES AVEC ATTENTION



La digitalisation de nos échanges permet de faire de nombreuses économies, toutefois cela pollue tout de même !

Le numérique représente aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale.

Les établissements de santé participent à la “**pollution numérique**” puisqu'ils utilisent énormément de matériels informatiques et d'objets connectés qui nécessitent un apport important d'électricité pour fonctionner.

Pour limiter notre consommation, quelques gestes simples :

- ▶ **Limiter l'envoi de mail** : un mail envoyé équivaut à 4g de CO2
- ▶ **Trier ses mails** : supprimer les mails volumineux et vider régulièrement la corbeille car même supprimés, les mails consomment de l'énergie.
- ▶ **Eteindre son écran d'ordinateur** : un mail envoyé équivaut à 4g de CO2



20% c'est la part moyenne de consommation pour le matériel bureautique

4 gr c'est l'empreinte carbone d'un mail sans pièce jointe



11 gr c'est l'empreinte carbone d'un mail avec pièce jointe de 1 MB



Le défi **J'y vais autrement** s'est déroulé du 2 au 26 Mai,
Bravo à nos participants !

A Saverne : Fabienne, Valérie, Isabelle, Axelle, Régine, Valérie, Cédric, Aude, Fabienne et Christina : **1064,4 km**

A Sarrebourg : Anne-Mélanie, Christine, Véronique, Françoise, Laetitia et Christine **1411,2 km**

Au CRS Saint-Luc : Marie-Luce et Inès **70 km**

A Sarre-Union : Marie-Pierre **33,6 km**



POINT RH

LE FORFAIT MOBILITE DURABLE, VOUS CONNAISSEZ ?

Le Forfait Mobilité Durable a été réformé par le décret N°2022-1560 du 13 décembre 2022.

Il a vocation à être versé par les établissements publics de santé et médico-sociaux pour contribuer à prendre en charge une part des frais de déplacement domicile-travail à l'aide d'un **mode de transport alternatif à la voiture individuelle, présentant un caractère durable (vélo ou covoiturage).**

Le FMD présente de nombreux avantages pour les agents de la FPH. Tout d'abord, il permet de réduire les coûts liés aux déplacements domicile-travail en adoptant des modes de transport écologiques. Ensuite, il permet de réduire l'impact environnemental des déplacements en favorisant les modes de transport les moins polluants. Enfin, le FMD peut contribuer à améliorer la qualité de vie des salariés en réduisant les temps de trajet et en favorisant les déplacements actifs comme le vélo ou la marche.

Le FMD est un dispositif intéressant pour les salariés de la FPH qui souhaitent adopter des modes de transport écologiques et réduire leur impact environnemental. En favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, le FMD contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique.

Le montant du forfait mobilités durables dépend du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable (vélo, covoiturage, engin de déplacement personnel motorisé (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard.), service d'autopartage de véhicules à faibles émissions) :

- 100 € pour 30 à 59 jours ;
- 200 € pour 60 à 99 jours ;
- 300 € pour au moins 100 jours.

Pour connaître le montant de FMD auquel vous pourriez prétendre en 2023, il conviendra d'apprécier le nombre de jours pour les déplacements réalisés depuis le 1er janvier 2022.

Pour solliciter le versement du FMD, vous devrez déposer une demande à votre DRH, avant la fin de l'année, elle devra être accompagnée d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation d'un mode de transport durable et du nombre de jours d'utilisation de ce dernier par an, qui pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur.

Michaël VELT

Attaché d'Administration, EHPAD de Sarre-Union

Forfait

mobilités durables



Jusqu'à 300 euros par an

pour vos trajets domicile-travail

NOUVEAUX ARRIVANTS

Direction commune :

- **Valérie SCHEFFZEK**, directrice adjointe en charge des affaires générales, qualité gestion des risques et relation avec les usagers
- **Julien NOPRE**, responsable des finances

CH Saverne :

- **Dr Anne-Julie CARIN-GABRIELE**, gynécologue-obstétricienne
- **Dr Catherine FODJEU**, cardiologue
- **Dr Abderrezak KERROUCHE**, médecin urgentiste
- **Dr Zuzana KOMAROVA**, pneumologue
- **Dr Viktoriya NEDELICHEVA**, **Dr Marc SANTOS**, radiologues
- **Désirée SIGRIST**, MERM
- **Sabrina BINNE**, **Myriam KANY**, assistantes médico-administratives
- **Charlotte LIENHART**, psychologue, pédiatrie
- **Sandra MIRABELLI**, adjointe administrative aux ressources humaines
- **Véronique CARMANS**, **Mélanie SOARES**, **Laura WENDLING**, infirmières
- **Emilie VUILLAUME**, aide-soignante, USLD

CH Sarrebourg :

- **Dr Rares BREDICIANU**, praticien hospitalier en chirurgie



orthopédique et traumatologique

- **Dr Wassim GUETTECHE**, **Dr Doru MERMEZAN**, praticiens anesthésistes
- **Dr Firas KHELIF**, médecin urgentiste
- **Dr Hélène RAMET**, biologiste
- **Manon SCHIBY**, infirmière anesthésistes
- **Angélique LOEB**, adjointe administrative
- **MARECHAL Magali**, adjointe des cadres
- **Henriette ANGAJOXUE**, **Mégane BRULLARD**, **Gina CAPINHA**, **Elodie RANDAZZO**, aides soignantes
- **Vivien BERNHARD**, **Sophie SCHOHN**, **Chloé VOLLEREAUX**, **Marie WATERLOT**, infirmiers
- **Laetitia BROYART**, **Léa FABRE**, techniciennes de laboratoire



Centre de Réadaptation Spécialisé Saint-Luc :

- **Dr Reagan Archi SUKAMA KAVULU**
- **Laurie RICHY**, préparatrice en pharmacie
- **Aurélié BARBOUX**, infirmière
- **Julie WALCH**, infirmière en pratiques avancées
- **Ludmila BOYON**, **Manon GUICHARD**, **Isabelle MICHEL**, **Sophie MONTAUDOIN**, aides-soignantes
- **Pascal MOLLIARD**, magasinier
- **Marianne REBMANN**, adjointe administrative
- **Fabien SCHOTT**, agent de service hospitalier

EHPAD de Sarre-Union :

- **Sabrina BENAD**, faisant fonction cadre de santé

BRAHIM ATMIMOU

DIRECTEUR DES TRAVAUX, DES SERVICES TECHNIQUES, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre Groupe Hospitalier s'est pleinement engagé dans une démarche liée au développement durable. Un comité de pilotage a été créé en 2022 et concerne tous les secteurs hospitaliers.

La Direction des Travaux, des Services techniques, de la Sécurité et du Développement durable est un acteur pivot des démarches en mettant en place des actions concrètes pour répondre à cette transition vers un nouveau modèle plus durable. L'ensemble des services sont concernés !

- En termes d'actions liées aux **énergies** :
- | le CH de Sarrebourg a été raccordé à la centrale biomasse de la commune Sarrebourg en juin 2022
 - | le CH de Saverne quant à lui sera desservi à compter de septembre 2025 par le réseau de chaleur de la ville de Saverne

A l'avenir, ces changements rendront notre consommation de gaz de ville quasi nulle. Ces centrales fonctionnent avec 85% d'énergie renouvelable et permettent d'économiser plusieurs milliers de tonnes de CO2 par an. Au CRS, site d'Abreschviller, un projet

74 000 €
d'économies

de chaufferie biomasse est également en cours. L'un des enjeux de cette transition, au delà du gain économique qui s'élèverait à environ 74 000 €, serait une économie de près de 236 tonnes de CO2 rejeté dans l'air par an puisque



l'établissement pourrait fonctionner avec 83% de biomasse chaque année.

Le développement durable concerne aussi les **mobilités inclusives** (à pied, à vélo, en covoiturage, en transports en commun...). Le personnel hospitalier utilise jusqu'à trois modes de transport pour se rendre au travail. Nous encourageons les méthodes alternatives : à Saverne, une navette gratuite E-lico dessert le CH depuis la gare depuis le 1er septembre 2021, au CH de Sarrebourg, un abri à vélo a été mis en place depuis quelques mois pour le personnel uniquement.

Le Responsable Environnement

Nelly Marescot occupe depuis 2007 le poste d'ingénieur sécurité et environnement au Centre Hospitalier de Saverne.

Sa mission consiste à prévenir et maîtriser l'impact des activités du CH et des sites sur l'environnement. En ce sens, elle travaille notamment sur les filières de tri.

«Il s'agit de rappeler ce message : le

meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Ces filières de tri doivent permettre une meilleure prise en charge dans l'évacuation des déchets.» B. Atmimou.

D'autre part, nos établissements subissent d'ores et déjà les effets du changement climatique et nous devons nous préparer à faire face aux vagues de chaleur.

Nos bâtiments n'ont pas été conçus pour résister aux vagues de chaleur. Néanmoins nous prenons systématiquement en compte ces changements lors des **réhabilitations** : le rafraîchissement du bâtiment E Sarrebourg (Médecine) par exemple qui va permettre d'abaisser la température dans les locaux les plus exposés.

Au delà de la Direction des Travaux, les actions en faveur du développement durable s'inscrivent dans toutes les démarches d'achat, de la papeterie, jusqu'aux chambres froides qui ont été modernisées entre 2020 et 2022 au profit de modèles moins énergivores et dont les gaz réfrigérants ont un impact réduit sur la couche d'ozone.

Elle est le garant de la politique environnementale de l'organisation. A ce titre, son rôle est de maîtriser l'impact des activités et des sites sur l'environnement.

« Nous devons avoir une vision à long terme de l'exploitation des bâtiments, de ce que cela va coûter au Groupe, l'impact sur son territoire et les conditions de travail des professionnels... **S'il ne doit rester qu'un bâtiment, c'est l'Hôpital** » Brahim Atmimou

TRAVAUX

Centre hospitalier de Saverne :

- ▶ VIGIPIRATE Phase 2 : mise en conformité de la clôture du site
- ▶ Général : Prise en compte de l'évolution matérielle des DECT - Possibilité d'ajouter de licences DECT et des licences SIP
- ▶ Bâtiment 1 : Reprise structurelle du balcon et création d'une issue de secours - opération des Consultations Externes
- ▶ Bâtiment 1 : Rééducation fonctionnelle - réfection des faux-plafonds (dalles et éclairage) suite à dégâts des eaux
- ▶ Bâtiment 2 : Remise en peinture des locaux d'accueil du LABORATOIRE
- ▶ Bâtiment 5 : Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire
- ▶ Bâtiment 5 : Remplacement des portes aux Blocs opératoires et remise en peinture



Centre hospitalier de Sarrebourg :

- ▶ Stérilisation : Travaux d'évacuation et remplacement des autoclaves
- ▶ Poursuite des travaux de la salle de simulation IFSI
- ▶ Bâtiment G : Réfection bureau Bâtiment G 1er étage (remplacement faux plafond, travaux d'électricité, remplacement éclairage tubes néons par LED, peinture murs et boiseries)
- ▶ Rafranchissement de l'unité de mammographie
- ▶ Remplacement des éclairages circulations pour passage sur de l'éclairage LED



Balcon : reprise structurelle, remise en peinture et création d'une issue de secours à Saverne



Remplacement des autoclaves à Sarrebourg et collaboration des services de stérilisation de Sarrebourg et de Saverne



Nouveau centre de consultations médico-chirurgicales à Saverne

LA LOI EGALIM DANS NOS SERVICES DE RESTAURATION

Le 1er janvier 2022 est entrée en vigueur la loi dite Loi Egalim qui s'applique notamment à la restauration collective et vise à la rendre plus durable.

Le Groupe Hosiptalier a déjà amorcé certains changements dans le sens de la loi Egalim depuis plusieurs années.

Dans le cas des établissements de santé, l'ambition de la loi Egalim est d'intégrer un pourcentage de produits durables et de qualité dans la restauration collective. Le service restauration du CH de Saverne s'approvisionne déjà majoritairement en privilégiant des circuits courts et des fournisseurs d'origine locale (Alélor, Lisbeth, Fruits et Légumes d'Alsace, etc...). « **En plus de soutenir l'économie locale, cela permet de diminuer les frais de transport** ».

Par ailleurs, la loi vise également à interdire les contenants alimentaires en plastique. Aujourd'hui, nos restes alimentaires et les cartons et plastiques d'emballages sont triés, valorisés et recyclés pour répondre aux enjeux de valorisation maximale. **Les huiles de friture par exemple sont collectées et recyclées pour en faire des hydrocarbures.**

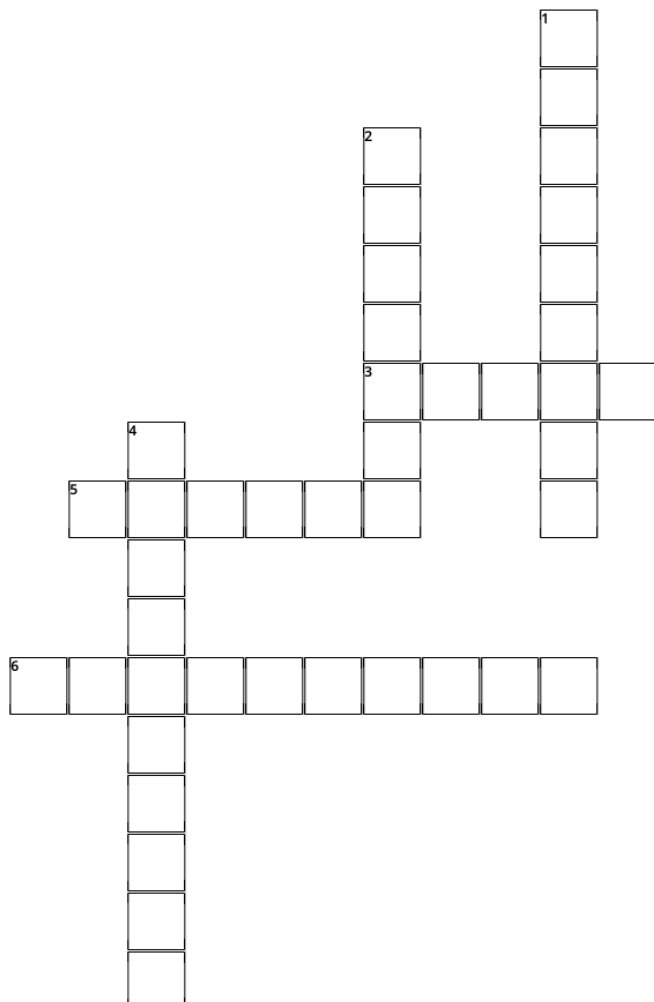


Les services de restauration font également le choix de développer des menus avec un choix de légumes variés afin de répondre aux besoins de ceux qui ne consomment pas de viande. Les quantités sont calculées au plus juste pour éviter les pertes au maximum et les livraisons sont regroupées.

Nos établissements ont pour objectif de répondre au maximum à la loi, mais les producteurs bio ne sont encore pas suffisamment nombreux et ont des rendements trop peu élevés pour permettre de répondre à la demande d'établissements de santé tels que les nôtres. La transformation est déjà en marche, elle sera progressive et au regard de nos possibilités.

Maryon STUTZMANN
Chargée de communication

Les mots croisés du Développement durable



Vertical

1. C'est l'action qui permet de réutiliser tout ou partie d'un objet ou d'un emballage.
2. C'est un insecte essentiel pour la pollinisation des fleurs.
4. C'est l'action qui permet de transformer des déchets végétaux (épluchures des légumes et des fruits) en terre riche pour le jardin.

Horizontal

3. C'est un aliment qui est produit près de chez toi : on dit de lui que c'est un produit ...
5. Pour te laver, elle consomme moins d'eau qu'un bain.
6. C'est une agriculture respectueuse de l'environnement, avec un mode de production spécifique. Tu peux reconnaître les produits issus de cette filière grâce au logo AB.

AGENDA

Les journées de...

- 05/05** Journée Mondiale de l'hygiène des mains
- 12/05** Journée internationale des infirmières
- 23/05** Journée européenne de l'obésité
- 31/05** Journée mondiale sans Tabac
- 14/06** Journée mondiale des donneurs de sang
- 22/06** Journée nationale de réflexion sur le don d'organes



Ouverture de l'activité de **gypsothérapie** au sein du service des urgences pédiatriques à Saverne **depuis le lundi 3 avril 2023.**

Exercice d'entraînement de la cellule NRBC des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg avec une **Unité Mobile de Décontamination** au CH de Saverne le 12 juin



Réouverture de l'activité **Hôpital de jour gériatrique** au CRS St-Luc, site de Niderviller, **depuis le lundi 5 juin 2023.**



NOS RÉSEAUX SOCIAUX



CH DE SAVERNE
CH DE SARREBOURG
CRS SAINT-LUC



CH DE SAVERNE
CH DE SARREBOURG



CH DE SAVERNE
CH DE SARREBOURG



GRUPE HOSPITALIER

Nouveau

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Envie de contribuer au journal ? D'écrire un article ?
Faire une suggestion ?
Donner un avis ? Un sujet à proposer ?



Ecrivez à **communication@ch-saverne.fr**
ou appelez le **6681**
(Saverne) **2338** (Sarrebouurg)

25 Mai - Porte ouverte en Addictologie



Chambre des erreurs

Françoise Fritz et Véronique Henry, auxiliaires de puériculture en service de maternité à Sarrebouurg, ont réalisé une « chambre des erreurs » à destination des parents de nouveau-nés.



L'objectif de cette action est de **sensibiliser les parents à la prévention des accidents domestiques.** Immérgés dans une chambre aménagée,

les parents doivent trouver un certain nombre de « dangers » dissimulés. Tout au long du scénario, ils bénéficient de conseils adaptés. Une initiative positive, testée et approuvée par les professionnels qui en ont eu l'opportunité ! **Bravo pour ce travail !**

Séminaire de l'encadrement



Le 2 juin dernier, les cadres du Groupe Hospitalier se réunissaient pour la seconde fois afin d'échanger sur le démarche de certification et les Droits des Usagers. Les Représentants des Usagers du CH de Saverne ont participé activement à cette journée.